

Orientation des étudiants en Master de Microbiologie

L'orientation des diplômés de la licence en Microbiologie vers les spécialités de Master a été effectuée selon les critères suivants :

- **"Microbiologie et contrôle de la qualité"** : moyenne minimale requise **11,14**.
- **"Microbiologie appliquée"** : moyenne minimale requise **10,84**.
- Les étudiants dont la moyenne est inférieure à ces seuils ont été orientés vers la spécialité **"Microbiologie"**.

Les étudiants n'ayant pas transmis leur fiche de vœux dans les délais ont été affectés à la spécialité la plus demandée, en fonction de leur classement.

L'affectation a été faite sur la base du **classement académique**, des **vœux exprimés** et des **capacités d'accueil**.

Le délai de recours est fixé à deux (02) jours ouvrables à compter de la date de publication des résultats d'orientation qui est le **21 Juillet 2025**.